Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260127-09D_2026-DE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 16 janvier 2026 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Frédéric LAURENT, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC, Séverine MULLER, Brigitte FALLOT, Patrick PIQUET, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER.

Ont donné procuration : Chantal de GRAEVE à Didier VAUTRIN, Ulyss JEGO à Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Bruno PICAUD à Béatrice VAN DER GUCHT, Pernelle TOREST à Yannick LE HELLEY, Anita ALLAIN-LE PORT à Brigitte FALLOT, Patrick BERTRAND à Patrick EVENO

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT

09D/2026 - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE DES MOUILLAGES 2026 – RETRAIT DE LA DELIBERATION n°135/2025

En application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire sur autorisation du Conseil municipal « *peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Par délibération en date du 8 décembre 2025, le Conseil municipal a autorisé l'engagement la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe des mouillages 2026. Cependant, les crédits ouverts (base de calcul du ¼) doivent exclure les restes à réaliser, ce qui n'était pas le cas dans la délibération n°135/2025 qu'il y a donc lieu de retirer. Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur les nouveaux montants tels qu'indiqués ci-après.

Pour le budget annexe des mouillages au titre de l'exercice 2025, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026 sont répartis comme suit :

CHAPITRE	TOTAL DES CREDITS OUVERTS EN 2025 HORS RAR	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2026
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	**0 €**	**0 €**
2051-Concessions et droits similaires	0 €	0 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	**55 500,00 €**	**13 875,00 €**
2182-Matériel de transport	50 000,00 €	12 500,00 €
2183-Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00 €	250,00 €
2188-Autres	4 500,00 €	1 125,00 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours	**30 000,00 €**	**7 500,00 €**
2313-Constructions	30 000,00 €	7 500,00 €
Total	**85 500,00 €**	**21 375,00 €**

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances, activités économiques et tourisme réunie le 12 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ de retirer la délibération n°135/2025 du 8 décembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260127-09D_2026-DE

↳ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe des mouillages, avant le vote du budget relatif à l'exercice 2026 selon la répartition décrite ci-dessus ;
↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à la majorité absolue (1 abstention : Mme Sophie BODIN).

Fait à BADEN, le 27 janvier 2026
Le Maire,
Patrick EVENO

MAIRIE DE BADEN
MORBIHAN